Image not found or type unknown

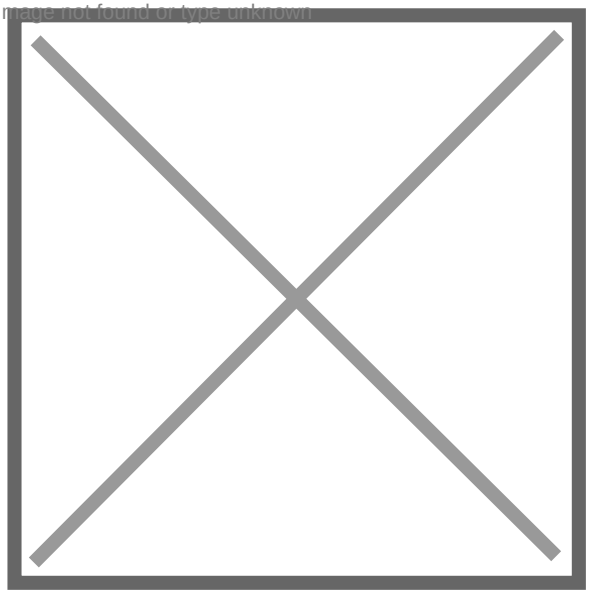

# Erreur sur calcul succession (ass.vie)

Par **DANYGAUT**, le **17/07/2009** à **16:17**

Bonjour, lors du décès de ma marraine, j'ai reçu une somme d'argent , le notaire après avoir défalqué le montant réservé aux impots, et enlevé les droits de succession, nous a remis un chèque ; je précise qu'il s'agissait d'un contrat assurance-vie. Or, le calcul ayant été mal fait , il nous faut rembourser le centre des impots, du montant du trop perçu, et de plus nous avons des intérêts de retard .Nous ne sommes en rien responsables de cette erreur (ayant fait confiance au notaire) ; pouvez-vous m'indiquer si les notaires ont des assurances pouvant couvrir ce genre d'erreur? Merci de votre réponse ; sincères salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés